



Assemblée générale

Distr. limitée
24 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-septième session

Vienne, 19-28 juin 2024

Projet de rapport

Additif

Chapitre I

I. Introduction

F. Débat général

1. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États membres du Comité suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Singapour, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont été faites par la représentante de la Colombie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la représentante du Burkina Faso au nom du Groupe des États d'Afrique. La représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par les représentantes et représentants des organisations suivantes, dotées du statut d'observateur : APSCO, CANEUS International, Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), Société astronomique européenne, ESPI, EUTELSAT-IGO, For All Moonkind, Moon Village Association, NSS, Open Lunar Foundation, Space Generation Advisory Council, SKAO, SWF, UNIDROIT, UNISEC-Global et Association pour la Semaine mondiale de l'espace. En outre, des déclarations ont été faites par les personnes représentant l'International Genetically Engineered Machines Foundation et l'Outer Space Institute, organisations qui avaient été invitées à participer à la session en qualité d'observatrices.



2. À la 818^e séance, le 19 juin, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a rappelé qu'il était demandé au Comité et à ses sous-comités de relever le défi consistant à élaborer, si nécessaire, des cadres consensuels, tout en s'appuyant sur les traités des Nations Unies existants, pour un secteur qui progressait à un rythme sans précédent. En outre, il a souligné qu'il fallait continuer à renforcer la collaboration internationale pour mettre en œuvre le Programme « Espace 2030 », notamment en permettant aux pays en développement de tirer parti des avantages des techniques spatiales, de stimuler leur développement socioéconomique, d'améliorer leur résilience face aux défis environnementaux et d'accéder à l'espace. Il a également souligné qu'il importait d'agir collectivement pour défendre l'esprit de Vienne, en privilégiant le compromis et en donnant la priorité aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Comité.

3. Le Président a souhaité la bienvenue à la Société astronomique européenne et à Three Country – Trusted Broker, les nouvelles organisations non gouvernementales internationales dotées du statut d'observateur auprès du Comité.

4. À la 818^e séance également, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a informé le Comité qu'elle assurerait, avec son adjoint, le secrétariat du Comité pendant la session en cours. Elle a souligné que, pour s'assurer que le Bureau réponde aux besoins prioritaires des États Membres, son adjoint et elle avaient rendu publiques, au terme de leurs 100 premiers jours en fonction, la vision et la stratégie du Bureau pour 2024-2030. Elle a également souligné que, les activités spatiales devenant plus complexes et les acteurs plus nombreux chaque année, le Comité devait lui aussi, pour maintenir la qualité de la gouvernance des affaires spatiales, suivre le rythme de ces évolutions, et le Bureau devait évoluer pour le soutenir efficacement.

5. Le Comité a entendu les présentations suivantes :

a) « Le programme spatial chinois de vols habités : pour une exploration spatiale à la portée de tous les humains », par le représentant de la Chine ;

b) « Le Forum mondial de l'espace ONU/Allemagne 2024 », par le représentant de l'Allemagne ;

c) « Les missions scientifiques indiennes Chandrayaan-3 et Aditya L1 », par le représentant de l'Inde ;

d) « Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales : 30 ans de contributions au secteur spatial dans la région Asie-Pacifique et nouvelles activités en perspective », par la représentante du Japon ;

e) « Durabilité de l'espace : l'avènement des services orbitaux commerciaux et le besoin urgent de normes spatiales », par le représentant du Japon ;

f) « Agence spatiale latino-américaine et caribéenne : état des lieux et progrès accomplis », par le représentant du Mexique ;

g) « Présentation de l'administration aérospatiale coréenne » par le représentant de la République de Corée ;

h) « L'Agence spatiale espagnole », par le représentant de l'Espagne ;

i) « Artemis », par le représentant des États-Unis ;

j) « Mécanismes d'application du "Pacte pour l'avenir" », par le représentant de CANEUS International, organisation dotée du statut d'observateur.

6. Le Comité a réaffirmé qu'il restait, avec ses deux sous-comités, la seule instance internationale chargée de promouvoir, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et qu'il avait en outre un rôle fondamental à jouer pour ce qui était d'améliorer la transparence et de renforcer la confiance.

7. Le Comité a convenu que le nombre de nouveaux États se portant candidats pour devenir membres montrait bien que l'importance des travaux qu'il menait en sa qualité d'organe intergouvernemental était reconnue au niveau international.
8. Le Comité a convenu qu'il devait s'assurer de rester en mesure d'exécuter ses mandats.
9. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel le prochain Sommet de l'avenir, qui devait se tenir à New York les 22 et 23 septembre 2024, serait une excellente occasion de renforcer le rôle du Comité et de ses sous-comités, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, et d'aborder les thèmes de la gestion du trafic spatial, des débris spatiaux et des ressources spatiales et, à cet égard, elles ont pris note de la Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1315, annexe).
10. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel le Sommet de l'avenir et le Pacte pour l'avenir devraient constituer une occasion unique de stimuler la coopération et la coordination dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en particulier les mesures de renforcement des capacités et l'appui technique au profit de tous les pays en développement.
11. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel les principes les plus importants qui devraient présider aux activités spatiales étaient les suivants : un accès universel et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique ; l'utilisation équitable et rationnelle de l'espace extra-atmosphérique pour le bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité ; le principe de non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes ; et la coopération internationale dans le domaine du développement des activités spatiales, en particulier celles visées dans la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement (résolution 51/122 de l'Assemblée générale, annexe).
12. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel toutes les activités spatiales, y compris celles qui faisaient intervenir des mégaconstellations et des opérations connexes, devraient respecter pleinement la Charte des Nations Unies et ses principes, y compris le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, et le droit international. Les délégations ayant exprimé ce point de vue ont également estimé que si une société exploitant des mégaconstellations ou proposant des services d'accès à Internet par satellite souhaitait opérer depuis un pays, ces opérations devaient respecter les prescriptions légales et les droits d'atterrissage du pays en question ainsi que les instruments juridiques voulus de l'UIT.
13. Quelques délégations ont félicité les derniers signataires en date des Accords Artemis sur les principes de coopération pour l'exploration et l'utilisation civiles à des fins pacifiques de la Lune, de Mars, des comètes et des astéroïdes, notant que le nombre de signataires était passé à 43, et elles ont exprimé l'avis selon lequel la vision internationale commune que traduisaient les Accords faciliterait une activité humaine durable sur la Lune et sur Mars et renforcerait les relations pacifiques entre les nations.
14. Quelques délégations ont indiqué que de nouveaux États coopéraient autour du projet de station de recherche spatiale lunaire lancé par la Chine et la Fédération de Russie et que d'autres pays, organisations internationales et partenaires internationaux intéressés étaient invités à s'y joindre.
15. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel le programme spatial de l'Union africaine et sa stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique susciteraient un nouvel élan sur l'ensemble du continent et amèneraient les États africains à participer en beaucoup plus grand nombre aux activités spatiales.

16. L'avis a été exprimé selon lequel il conviendrait de soutenir le renforcement de la coopération spatiale entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et l'Agence spatiale latino-américaine et caribéenne était un organisme régional important qui cherchait à contribuer au développement durable de l'environnement des activités spatiales dans la région au profit de sa population et à le renforcer.

17. L'avis a été exprimé selon lequel les activités spatiales menées en violation de résolutions du Conseil de sécurité suscitaient de vives inquiétudes.

18. L'avis a été exprimé selon lequel la politisation des travaux du Comité suscitait de sérieuses préoccupations, en particulier lorsque des questions qui ne relevaient pas de son mandat étaient portées devant le Comité.

19. Le Comité a salué la publication, par le Bureau des affaires spatiales, de son rapport annuel pour 2023, qui rendait compte d'une année de transition pour le Bureau.

20. Les expositions suivantes ont été présentées au Centre international de Vienne à l'occasion de la soixante-septième session du Comité : « L'Italie et l'espace : vers l'édition 2024 du Congrès international d'astronautique à Milan », organisée par la Mission permanente de l'Italie ; et « Visualisation de la Terre : le concours Pale Blue Dot », organisée par la Mission permanente des États-Unis.

21. Les manifestations suivantes se sont tenues en marge de la soixante-septième session du Comité :

a) « Un recueil de solutions spatiales qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable », coorganisée par l'Autriche, le Canada, la NASA, l'ESA et le Bureau des affaires spatiales ;

b) « Table ronde : préserver un ciel sombre et silencieux, un comportement responsable pour la science et le développement », coorganisée par la Mission permanente du Chili et la Mission permanente de l'Espagne et soutenue par la Société astronomique européenne, l'ESO, l'ESPI, l'UAI, SKAO et l'Institut d'astrophysique des îles Canaries ;

c) « Viabilité des activités spatiales : le point de vue de l'industrie spatiale française », organisée par la France ;

d) « L'espace extra-atmosphérique dans le Pacte pour l'avenir : conclusion du dialogue », coorganisée par la Mission permanente de l'Allemagne et le Bureau des affaires spatiales, en coopération avec l'Agence aérospatiale allemande (DLR) ;

e) « L'Italie et l'espace : vers l'édition 2024 du Congrès international d'astronautique à Milan », organisée par l'Italie ;

f) « Derniers développements en matière de réduction et de retrait des débris spatiaux », coorganisée par le Japon et le Bureau des affaires spatiales ;

g) « Le projet "L'espace pour les femmes" : état des lieux et perspectives », organisée par la République de Corée et le Bureau des affaires spatiales ;

h) « L'Arabie saoudite et l'espace : faire décoller le secteur spatial », organisée par l'Arabie saoudite ;

i) « Donner des moyens d'action à l'Afrique : les techniques spatiales au service du développement », organisée par l'Afrique du Sud ;

j) « Connaissance de l'environnement spatial : activités et coordination mondiale », organisée par les États-Unis ;

k) « Concours Pale Blue Dot : les équipes lauréates présentent leurs visuels issus de l'observation de la Terre », organisée par les États-Unis ;

l) « Le programme spatial de l'Union européenne et la réalisation des objectifs de développement durable : faits marquants des centres régionaux de Copernicus au Chili, au Panama et aux Philippines », organisée par l'Union

européenne, en coopération avec le Chili, le Panama, les Philippines, l'ESA et le Bureau des affaires spatiales ;

m) « Réflexions sur la conférence des Nations Unies sur les activités lunaires durables : priorités et renforcement des capacités », coorganisée par la SWF et la Lunar Policy Platform, avec le soutien de la République de Corée ;

n) « Quatrième dialogue interrégional sur la politique spatiale entre l'Asie-Pacifique et l'Europe : étudier de nouveaux moyens de financement de l'économie spatiale mondiale », coorganisée par le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et l'ESPI ;

o) « Environnement lunaire durable : obstacles à surmonter et chances à saisir », coorganisée par le COSPAR, l'UAI, For All Moonkind et Moon Village Association ;

p) « Three Country – Trusted Broker : processus et principes d'une coopération en matière de retrait des déchets spatiaux de grande taille », organisée par Three Country – Trusted Broker.
